

RÉPONSE – M 413 A – 23.05

Réponse du Conseil administratif à la motion M 413 – 19.04

déposée par Madame Ana ROCH, Messieurs François AMBROSIO, Serge BURNIER, Michel RENAUD, Daniel NOËL et Stéphane VALENTE, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

MISE EN OEUVRE D'UN PLAN ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL, TOUT DE SUITE !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion susmentionnée, votée par votre Conseil le 9 avril 2019, invitait le Conseil administratif à :

- 1 remplacer l'ensemble des éclairages publics communaux par des éclairages à LED ;
- 2 équiper tous les nouveaux bâtiments, ainsi que les bâtiments publics existants, de capteurs solaires thermiques, photovoltaïques ou autres, afin de les rendre autonomes sur le plan énergétique ;
- 3 tenir compte de l'énergie grise consommée par chaque technologie mise en œuvre et en évaluer l'impact environnemental ;
- 4 faire un rapport semestriel, à l'attention de la population, sur l'avancée de la mise en œuvre du plan énergétique retenu ;
- 5 prévoir au prochain budget, mais au plus tard dans celui de 2020, le montant nécessaire à consacrer à ce plan énergétique et en prévoir le financement ;
- 6 lever toute opposition qui viendrait faire obstacle à la réalisation des projets nécessaires au sauvetage de la Planète.

Dans le cadre de sa troisième recertification « European Energy Award Gold » en 2021 par le label Cité de l'Énergie, la Ville de Vernier a mis à jour sa stratégie énergétique et son plan d'action afin d'accélérer la transition énergétique communale.

L'assainissement de l'éclairage public a été initié en 2015 avec le remplacement de la presque totalité des sources lumineuses à vapeur de mercure. Ensuite, le remplacement des luminaires vétustes au profit de technologies LED s'est réalisé au cas par cas lors de travaux d'aménagement sur des portions de territoire.

À ce jour, une réflexion plus large est menée conjointement par le Service des bâtiments, le Service de l'aménagement et le Génie civil afin de ne pas être dans une logique de remplacement de 1 pour 1, mais d'avoir une stratégie d'éclairage cohérente et raisonnée.

Ainsi, un plan « ombre et lumière », en cours d'élaboration, permet d'avoir une vision globale et concertée sur notre manière d'éclairer le territoire lors du remplacement d'éclairages publics vétustes ou lors de nouvelles constructions.

En plus du remplacement progressif des éclairages publics existants par des technologies LED, le projet d'extinction nocturne « Vernier rallume les étoiles » permet d'économiser environ 124'000 kWh chaque année. 80% du territoire a son éclairage public éteint entre 1h et 5h du matin en zone résidentielle, et de 22h à 5h du matin en zone industrielle.

La Ville de Vernier a plusieurs grandes toitures en contracting qui sont équipées par des centrales photovoltaïques. Les nouvelles constructions sont équipées de panneaux solaires thermiques afin d'assurer au minimum 30% de leurs besoins en eau chaude sanitaire, ainsi que de panneaux photovoltaïques dimensionnés en fonction de leur autoconsommation et du rendement de la toiture.

En ce qui concerne les bâtiments existants et plus anciens, une étude est en cours afin d'évaluer le potentiel solaire des toitures du patrimoine administratif et financier. Le but est de prioriser la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments ayant un meilleur rendement. À ce jour, trois bâtiments ont été identifiés comme prioritaires : l'école des Ranches II, le Pavillon de l'enfance et l'école Bourquin. Des études de statiques approfondies et de faisabilités ont pu être lancées pour ces toitures.

Dans la mesure du possible, l'énergie grise consommée par chaque technologie est prise en compte à travers les critères de l'appel d'offres, notamment dans le choix des matériaux et la proximité de la fabrication.

Un suivi de l'avancée de la mise en œuvre du plan énergétique est réalisé à travers l'audit de recertification par Cité de l'énergie chaque 4 ans. Afin de suivre et de rendre compte des avancées vers les objectifs de manière plus rapprochée, un outil de monitoring est en cours de création dans le cadre de la démarche plan climat. La temporalité des rendus étant encore à définir selon les ressources disponibles en interne.

Afin de mettre en œuvre les mesures décrites ci-avant, des lignes budgétaires seront inscrites au Plan pluriannuel des investissements (PPI) ces prochaines années. Les lignes principales concernent l'assainissement de l'éclairage public ainsi que l'assainissement énergétique des bâtiments, ce qui comprend la mise en œuvre de technologies solaires.

Le Plan directeur communal de l'énergie, faisant partie intégrante du PDCom, a été adopté par le Conseil d'État en mai 2022. Ce document, contraignant et ayant une valeur légale, énonce les lignes directrices à suivre en matière de stratégie de transition énergétique et permet de lever les éventuels obstacles venant freiner les projets de transition écologique.

La motion M 413 – 19.04 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

